



# Avis

## aux nouveaux doctorants (Session 2023-2026)



Le Centre d'Etudes Doctorales en Droit et Economie porte à la connaissance des étudiant(e)s admis(es) à s'inscrire au cycle doctoral au titre de la session 2023-2026 qu'ils sont appelés à compléter leurs dossiers d'inscription en déposant au Cedoc Agdal les documents suivants :

- L'original des diplômes obtenus : (Baccalauréat, Licence et Master ou équivalent) + copies légalisées ;
- Une déclaration sur l'honneur (à télécharger du site de la Faculté et à scanner sur la plate forme du Cedoc) ;
- Un engagement d'assiduité signé (à télécharger du site de la Faculté et à scanner sur la plate forme Cedoc) ;
- Une demande de dérogation signée pour les doctorants (ayant un Master Spécialisé (à télécharger du site de la Faculté)) ;
- La charte de thèse, signée par le doctorant, le Professeur encadrant et le directeur du Laboratoire de recherche concerné (à télécharger du site de la Faculté) ;
- L'attestation de non travail pour les non salariés ;
- Un reçu de paiement pour les non-salariés fixé à la somme de 100 DH versée à AL BARID BANK sous l'identité bancaire suivante :  
RIB : 350 810 000000009835448 65
- Les doctorants salariés doivent contacter le Régisseur pour les frais d'inscription (RIB 310 810 1000 024 7019655 01 93) et cacheté le reçu de paiement.

\* **Adresse électronique du téléchargement des documents sus mentionnés :**  
<http://fsjes-agdal.um5.ac.ma/fr/documents-administratifs-a-telecharger-doctorants>

\* **Adresse de la Plateforme du Cedoc :** <https://cedoc.fsjes-agdal.um5.ac.ma>

\* **Date limite d'inscription administrative** (pour les formations en droit public et sciences politiques, sciences de gestion, sciences économiques et droit privé): **le 10 janvier 2023**

**NB :**

- **L'inscription au cycle doctoral ne sera définitive qu'après validation du dossier administratif.**
- **Prière de vérifier les e-mails provenant du [cedoc-fsjes-agdal@um5.ac.ma](mailto:cedoc-fsjes-agdal@um5.ac.ma)** (vérifier SPAM pour le cas échéant)